

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Lundi 30 Mars 2026 à 19h00

Présents : Messieurs, Mesdames Francis BETBEDER, Anne KWARAZFELIA, Stéphane SIMON, Caroline MOURGUES, Laurent SAINT AUBIN, Amandine DUBERNET, Thierry DUBERTRAND, Laetitia CART, Jean GOICOECHEA, Carine DENIS, Maxime CAZAUX, Audrey RAPHANAUD, Alexandre BERNET, Didier RICHÉ, Alice DASSIEU

Secrétaire de séance : Mme Anne KWARAZFELIA.

En présence de Mme CORNU Valérie et Mme BRUMONT Elsa, adjointes administratives.

Ordre du jour du Conseil Municipal :

- Procès-verbal de la séance du 17 février 2026
- Proposition de création des commissions municipales et fixation du nombre de membres qui vont y siéger - participations aux instances intercommunales
- Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal
- Délibération - Délégations du Maire aux adjoints et conseillers municipaux
- Indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire, et conseillers municipaux ayant délégation
- COMMUNE : Compte de Gestion - Compte administratif 2025 - Affectation du résultat
- BUDGET ANNEXE Lotissement PASCOUAOU II - Compte de gestion - Compte administratif 2025 - Affectation du résultat
- Délibération - Convention d'ouverture de crédit à conclure avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou Charentes pour le budget annexe Lotissement Pascouaou II
- Délibération - Création de poste Adjoint technique territorial principal 2ème classe - 35 heures
- Délibération - Validation Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Informations diverses

M. Le Maire ouvre la séance du conseil à 19 h 07.

Il indique que Mme KWARAZFELIA Anne s'est portée volontaire pour faire le premier PV.

Il explique que le secrétariat de séance se fait en alternance entre la majorité et la minorité à concurrence d'une séance toutes les 4 séances pour la minorité.

1- Procès-verbal de la séance du 17 février 2026

M. le Maire demande si les membres du conseil ont des questions sur le PV tout en rappelant qu'une partie des membres actuels n'était pas présente lors de ce conseil.

Il indique qu'il y aura des réunions afin de pouvoir expliquer.

M. Didier RICHE demande pourquoi le prix du m2 sur la parcelle sociale du nouveau lotissement Pascouaou II est à 50 €.

M. Francis BETBEDER répond que ce sont les règles du social, nous n'avons pas la main sur cette partie, c'est le bailleur social en charge qui gère le dossier et il est aussi possible que ce soit gratuit. Il indique les noms des différents bailleurs locaux : COL (Comité Ouvrier du Logement), HSA (Habitat Sud Atlantiques) et XL Habitat.

M. Alexandre BERNET demande si le prix est HT ou net car il semble y avoir une erreur dans le compte rendu.

M. Francis BETBEDER confirme que ce sont des prix nets, et pas HT.

Et également pourquoi y a-t-il de l'écart sur certains chiffres, Francis et Laurent parlent des travaux de l'école pour la ligne des immobilisations.

La question est également posée pour d'autres chiffres, Mme Elsa BRUMONT explique que parfois la trésorerie leur demande de modifier des imputations pour certaines écritures.

Mme DASSIEU demande ce qu'il en est pour les travaux du mur à gauche, vu qu'il est indiqué que cela devait être fait avant fin février.

M. SIMON indique que c'est la demande de subvention, la DETR, qui devait être déposée avant fin février.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Proposition de création des commissions municipales et fixation du nombre de membres qui vont y siéger-participation aux instances extra communales

M. le Maire indique que les commissions ont été déjà étudiées en amont de cette réunion avec l'ensemble des parties.

Il indique que suite aux retours des élus quelques commissions sont à revoir :

- Révision liste électorale : 3 membres de la majorité et deux membres de la minorité
Après discussion est ajoutée Mme DASSIEU Alice et M SIMON Stéphane se retire de la commission. Il y a un changement tous les 3 ans. Il y aura une refonte l'an prochain de la liste électorale à l'occasion de l'élection présidentielle
- Commission CAO : deux membres de la majorité et un membre de la minorité pour les titulaires et la même chose pour les suppléants :
Titulaires : M. SIMON Stéphane, M. DUBERTRAND Thierry et M. RICHÉ Didier
Suppléants : M. SAINT AUBIN Laurent, Mme RAPHANAUD Audrey et M. BERNET Alexandre

Il est indiqué que M. le Maire et les Maires-adjoints ont décidé de baisser leurs indemnités pour proposer 2 délégations. Un renfort qui leur paraît nécessaire pour le travail à réaliser au quotidien.

Il a été proposé une délégation à Thierry DUBERTRAND sur la partie gestion des salles et sur les bâtiments.

Mme DASSIEU Alice propose pour la délégation allouée à la minorité sur le thème : les associations et commerce. Elle indique que cette délégation concernera M. BERNET.

Les membres de la minorité argumentent pour inclure les associations dans la commission Culture, loisirs.

M. SIMON explique que ce ne sont pas les mêmes compétences. Il ajoute que la commune n'a pas la compétence culture, il s'agit d'une coordination.

M. SAINT AUBIN Laurent propose de nommer cette commission Vie locale et associative.

M. le Maire approuve et indique qu'il y a une autre demande sur le développement économique.

Mme MOURGUES demande quel travail précisément justifierait une délégation sur les associations et les commerces.

Mme DASSIEU Alice évoque 13 associations et la coiffeuse. Elle ajoute qu'il s'agit de créer une dynamique entre les commerces. Elle dit que toutes les associations ne sont pas référencées.

Mme CARTI Laetitia dit que c'est déjà le rôle de la commission et que cela ne demande pas de délégation dédiée.

Mme KWARAZFELIA explique que les besoins à ce jour se situent surtout sur la gestion des salles et sur le travail du cimetière. Elle indique être prête à s'occuper du cimetière pour faire avancer le dossier.

M. DUBERTRAND Thierry et M. RICHÉ Didier sont volontaires également sur ce point.

Mme MOURGUES Caroline demande s'il est possible de faire évoluer les délégations.

M. le Maire indique que cela est possible.

Les membres du conseil municipal sont d'accord pour dire que selon les projets en cours et les besoins de la mairie les délégations pourront évoluer au fil du temps.

Les délégations sont dans les commissions Vie locale et Développement économique.

La délégation serait donnée à M. Alexandre BERNET, il a été décidé de réfléchir après ce conseil dans quel domaine il serait le plus utile de travailler, la nature de la délégation n'a pas été actée.

Participations aux instances intercommunales :

M. le Maire présente chacune des instances intercommunales. La répartition des conseillers est décidée et adoptée de la manière suivante :

- ALPI :
 - 1 Titulaire : Anne KWARAZFELIA,
 - 1 suppléant : Caroline MOURGUES.
- ADACL : 1 Titulaire : Alice DASSIEU
- EMMA : 2 Titulaires : Francis BETBEDER, Didier RICHE
- SYDEC :
 - 1 Titulaire : Stéphane SIMON,
 - 1 suppléant : Thierry DUBERTRAND
- Digital max : 1 Titulaire : Didier RICHE
- Correspondant Défense : 1 Titulaire : Stéphane SIMON
- Centre de loisirs : 1 Titulaire : Caroline MOURGUES
- Chenil de Birepoulet :
 - 1 Titulaire : Carine DENIS,
 - 1 suppléant : Audrey RAPHANAUD
- Syndicat mixte du bas Adour Maritime : Francis BETBEDER, Thierry DUBERTRAND

M. RICHE demande s'il existe un groupe de travail pour les achats et charges externes.

M. le Maire indique que la commission finance donne une ligne de conduite budgétaire.

M. SAINT AUBIN Laurent explique que c'est un travail fait en commission, des demandes de devis pour chaque projet.

M. le Maire précise que pour la communauté des communes de MACS concernant les référents pour les ateliers, nous recevrons des informations après l'installation du conseil communautaire prévu le 09/04/2026.

3- Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

M. le Maire fait lecture de la délibération des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en 2020. Il propose de redélibérer sur les mêmes points pour cette mandature.

La proposition de délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4- Délégations du Maire aux Adjoints et conseillers municipaux :

M. le Maire explique que les délégations sont prises par arrêté du Maire

5- Indemnités de fonction du maire, Adjoints au Maire et conseillers municipaux ayant une délégation

Suite au Conseil d'installation, M. le Maire rappelle qu'il y a 4 adjoints. M. le Maire propose et présente les indemnités consenties au maire, adjoints au maire et conseillers municipaux ayant une délégation. Ce sujet avait précédemment été évoqué en réunion.

Calcul de l'enveloppe globale :

Maire : 2 289,56 € brut maximum

Adjoints : 878 ,83 €/adjoint brut maximum x 4 = 3 515,32 €

Enveloppe globale = **5 804,88 €**

Proposition de répartition :

Maire brut = 1 800 €

Adjoints = 800 x 4 = 3 200 €

2 conseillers délégués = 400 x 2 = 800 €

TOTAL = 5 800 €

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

6- COMMUNE : Compte de gestion, Compte administratif 2025 Affectation des résultats

M. Le Maire présente le compte de gestion.

	Fonctionnement réalisé		Investissement réalisé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
STE MARIE DE GOSSE	880113,28	928597,81	466924,28	446422,36

La délibération pour le compte de gestion est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. BERNET interroge concernant l'écart sur les constructions entre 2024 et 2025 sur le compte de gestion.

M. le Maire répond que ce sont des écritures de la trésorerie et que nous n'avons pas le détail.

Il demande aussi des précisions sur les 3% d'augmentation sur le poste salarial, M. Le Maire et Mme BRUMONT Elsa expliquent que ceux sont les charges qui augmentent et que cela est aussi dû aux remplacements du personnel absent.

M. BERNET demande d'où proviennent les 10 000 € d'économie pour l'article électricité.

M. SIMON Stéphane répond que les éclairages publics ont été réduits notamment. Ça ne représente pas 10 000 € mais ça y contribue.

M. le Maire présente la partie fonctionnement du compte administratif article par article.

Une précision est apportée par M. le Maire pour la prévoyance : il indique que la commune participe à hauteur de 15 € par agent. En ce qui concerne la mutuelle santé, la commune participe à hauteur de 35 € par agent ayant adhéré au contrat collectif proposé depuis le 1^{er} janvier 2026.

Concernant la TVA, M. le Maire précise qu'il peut y avoir certains frais de fonctionnement où la TVA nous est remboursée mais on la récupère sur les investissements. Le taux remboursé s'élève à 16,404 % et non à 20 %.

Il explique les recettes détaillées article par article en fonctionnement, puis passe à la section investissement.

Il explique que les subventions peuvent provenir de la communauté des communes MACS, du Conseil Départemental, de la Région, de l'Europe et de l'Etat.

M. SIMON Stéphane est désigné président de séance.

M. le Maire quitte la salle du Conseil.

M. SIMON fait procéder au vote du compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire revient et reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

Il remercie les agents administratifs pour leur travail et leur gestion.

M. le Maire explique que les RAR (restes à réaliser) sont les montants qui n'ont pas été utilisés en investissement courant 2025 et qui sont reportés cette année sur le budget 2026. Il ajoute que ces montants peuvent être modifiés sur le budget 2026.

Il fait lecture de la délibération de l'affectation des résultats 2025 et la soumet au vote.

La délibération pour l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité des membres présents

M. le Maire mentionne que les travaux du futur lotissement sont en cours. Il indique qu'il y a 17 demandes de terrain. Les personnes intéressées vont être reçues en rendez-vous prochainement.

M. Alexandre BERNET évoque la sécurité et la vitesse des camions qui se rendent au chantier du nouveau lotissement, notamment dans le virage à l'entrée où il a failli avoir un accident.

M. Laurent SAINT AUBIN dit qu'il a déjà été prévenu, qu'il a interpellé plusieurs fois les conducteurs directement et signalé ces faits aux entreprises. Il termine en disant que même à faible vitesse ces gros engins peuvent impressionner.

M. BERNET Alexandre propose de mettre des plots pour réduire l'espace au niveau du virage.

M. RICHÉ Didier et M. SIMON Stéphane ne sont pas favorables à cette proposition.

Mme KWARAZFELIA Anne explique que si on les met en place, les tracteurs et gros engins seront gênés pour circuler.

M. SAINT AUBIN Laurent dit qu'il va refaire un signalement sur ce sujet.

7- BUDGET ANNEXE Lotissement PASCOUAOU II - Compte de gestion - Compte administratif 2025 - Affectation du résultat

M. le Maire présente et fait lecture du compte de gestion du budget annexe. Il le soumet au vote.

La délibération pour le compte de gestion est approuvée à l'unanimité des membres présents.

	Fonctionnement réalisé		Investissement réalisé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LOTISSEMENT PASCOUAOU II	16848	0	0	0
TOTAL	16848	0	0	0

M. SIMON Stéphane est désigné président de séance.

M. le Maire quitte la salle du Conseil.

M. SIMON fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

La délibération pour le compte administratif du budget annexe est approuvée à l'unanimité des membres présents.

8- Délibération - Convention d'ouverture de crédit à conclure avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou Charentes pour le budget annexe Lotissement Pascouaou II

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une ligne de trésorerie demandée aux banques. Il indique que trois banques ont été consultées : le Crédit agricole, la Caisse d'Epargne et la Banque des Territoires.

Notre besoin est de 150 000€ pour 4 mois, c'est la Caisse d'Epargne qui fait la meilleure proposition.

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

9- Création d'un poste adjoint technique territorial principal deuxième classe – 35 heures

M. SIMON Stéphane expose qu'un agent fait valoir ses droits à retraite au 1er Mai 2026. De ce fait, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à 35 heures pour un futur recrutement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.

M. Alexandre BERNET évoque qu'un agent technique a fait une demande de mise en disponibilité. M. le Maire lui demande comment est-il au courant, sachant que c'est un fait dont la Mairie est au courant seulement depuis quelques heures. M. le Maire explique qu'il est prématuré de trouver un remplaçant.

Il est discuté de l'effectif du service technique, entre les absents, les fins de missions et le départ à la retraite, une organisation doit être privilégiée. Plusieurs idées sont émises. M. Laurent SAINT AUBIN parle de la formation du personnel qui est longue, qu'il est à privilégier une personne déjà formée au métier. M. Alexandre BERNET demande si on a reçu la candidature de M. GAUTHIER. M. SAINT AUBIN répond par l'affirmative et qu'il y en a eu d'autres également.

M. Didier RICHE propose un contrat de sous-traitance en attendant d'y voir plus clair. M. Laurent SAINT AUBIN dit qu'à cette période de l'année, les plannings des auto-entrepreneurs du village sont chargés mais ça pourra être étudié.

M. Alexandre BERNET émet l'idée de demander à d'autres communes la mise à disposition d'un agent technique qu'ils auraient en trop comme à Tyrosse par exemple. M. Stéphane SIMON explique qu'il faut aussi gérer le portage des repas quand les agents sont absents. M. SAINT AUBIN propose de s'en occuper le lundi de Pâques 6 Avril 2026.

10 – Délibération - Validation du DUERP par la totalité du conseil

M. SIMON explique qu'en décembre 2024, le service prévention du Centre de Gestion est venu rencontrer les agents de chaque service pour établir le DUERP. Ce document a été validé auprès du service de CDG début mars et donc le Conseil peut désormais délibérer. Il précise qu'un audit annuel sera fait par poste.

M. BERNET demande si La Poste a le droit de distribuer du poison pour les rats. M. le Maire répond que Nathalie peut être amenée à en distribuer, tout comme Valérie et Elsa, c'est à la mairie, c'est au même endroit.

11 – Informations diverses

- M. le Maire indique que le règlement intérieur du Conseil municipal est à acter dans les 6 mois.
- Une ATSEM est en arrêt depuis mi-mars.
- 2 réunions de la commission bâtiments sont programmées :
 - 10/04 à 17h avec XL Habitat pour Buga.
 - 17/04 à 17h avec Mme Desqueyroux pour l'église.
- Une commission finances se tiendra le 14/04 à 18h30.
- Le prochain Conseil Municipal sera le 27/04 pour le vote du budget.

M. Alexandre BERNET dit qu'il n'a pas bien vécu la fin de campagne et expose les faits marquants subis par les 2 listes (lettre anonyme, panneau avancé avec sa tête déchirée sur l'affiche). Il a été particulièrement touché par cet acte car il s'est produit au moment où il amenait son fils au bus tôt le matin et souligne que ça relève du pénal. Il souhaiterait que la mairie se positionne, mette un cadre et communique sur le fait qu'elle ne cautionne pas ces actes. L'ensemble du conseil est d'accord sur ces faits inadmissibles et ne cautionne pas ces agissements graves qui sont une atteinte au respect des personnes. M. le Maire explique

que ce n'est pas normal mais qu'il ne pense pas qu'il faille en parler. Mme Caroline MOURGUES le rejoint. Mme Anne KWARAZFELIA souligne qu'elle n'aurait pas vu s'il n'y avait pas eu la publication sur les réseaux sociaux qui a finalement donné accès à un public encore plus large, que notre affiche a également été arrachée et notamment la tête de M. Francis BETBEDER a été ciblée et que nous avons réagi en enlevant rapidement l'affiche. M. Didier RICHE pense également que ce n'est pas forcément pertinent d'en reparler. Mme Laetitia CARTI entend que c'est un profond manque de respect et ne minimise en rien cet acte mais partage l'avis de Mme KWARAZFELIA sur la publication Facebook qui a donné une visibilité et a accentué l'importance cet acte. Mme Carine DENIS explique qu'on l'a directement menacée de crever ses pneus et que ça l'a aussi choquée et mise en incompréhension. M. SAINT AUBIN évoque la lettre anonyme où il est directement visé mais qu'il n'a pas souhaité donner suite. M. SIMON dit qu'il s'est fait insulter et M. le Maire explique qu'il a reçu quelques lettres anonymes durant ses mandats, que malheureusement ce n'est pas monde sans méchanceté.

La séance est levée à 22h45.